

LES NOUVELLES

Pour vous tenir informés des derniers développements sur le contrôle des armes

27 années se sont écoulées depuis le massacre de Montréal - il reste tant à faire

Chers sympathisants du contrôle des armes,

À l'approche du 27^{ème} anniversaire du massacre de Polytechnique, alors que nous rendons hommage aux 14 jeunes femmes qui ont tragiquement perdu la vie en cette funeste journée du 6 décembre 1989, l'heure est à la réflexion sur le chemin que nous avons parcouru depuis.

Nous avons remporté d'importantes victoires : l'adoption du projet de loi C-17 a amélioré le contrôle des permis d'acquisition d'armes à feu, et a amorcé l'interdiction de certaines armes d'assaut. De même, le projet de loi C-68 a instauré la délivrance de permis, l'enregistrement pour tous les propriétaires d'armes à feu, a banni d'autres armes d'assaut et armes de poing, et a apporté une définition claire à ce qu'était l'entreposage sécuritaire. Parallèlement, nous avons pu observer une nette réduction des décès et des blessures par armes à feu. Les homicides par armes à feu contre les femmes ont chuté, et il y va de même pour les suicides, en particulier chez les jeunes. En 2000, nous avons également remporté une bataille d'importance capitale lorsque la Cour suprême du Canada a confirmé à l'unanimité la constitutionnalité de la loi. Plus récemment, nous avons eu l'opportunité au Québec de célébrer l'adoption de la loi 64 rétablissant l'immatriculation des armes à feu dans la province. Néanmoins, la dernière décennie a été marquée par des régressions, et nous avons maintenant beaucoup à faire pour récupérer ces acquis.

- La loi C-19, qui, en 2012, a non seulement amorcé l'abolition de notre registre canadien des armes à feu, mais aussi la destruction de données concernant plus de 5 millions de carabines, fusils de chasse et armes à feu non-restreintes (excepté dans la province de Québec où la constitutionnalité de la loi a été contestée). Cette loi a également éliminé les contrôles (pourtant nécessaires) sur la vente de ces armes, alors qu'ils étaient en vigueur depuis 1977.
- La loi C-42 de 2015 qui a amendé la Loi sur les armes à feu et abrogé quelques-unes de ses mesures fondamentales, comme l'obligation de posséder une autorisation de transport pour les armes à feu restreintes (les armes de poing et certaines armes d'assaut). Elle a également provoqué l'érosion progressive de l'autorité du contrôleur des armes à feu au profit de l'autorisation de transport (AT). Cette loi prévoit également l'abandon du permis pour les propriétaires d'armes à feu, la fin de la réglementation pour les clubs de tirs, et l'affaiblissement des pouvoirs de la GRC pour déterminer sans ingérence politique quelles sont les armes à proscrire.

Par ailleurs, le raisonnement fallacieux soutenant que le contrôle des armes «punit les citoyens respectueux de la loi» et est inefficace, tend à se banaliser. Les références aux risques associés aux armes à feu en cas de suicide et de violence à l'égard des femmes ont quasiment été éliminées du domaine public, et l'accent est mis uniquement sur les armes de contrebande en provenance des États-Unis. De façon prévisible, nous commençons d'ores et déjà à en ressentir les effets.

[La diminution des contrôles au cours de la dernière décennie alimente-t-elle le commerce illégal d'armes à feu ?](#)

Un rapport publié récemment par le Service de police de Toronto montre que, pour la première fois depuis des décennies, la majorité des armes de poing récupérées sur des scènes de crime dans la plus grande ville du Canada proviennent du Canada et non des États-Unis (vous pouvez lire l'article en anglais y faisant référence [ici](#)). Quelles conclusions peut-on tirer ? Il est difficile d'y répondre avec certitude, mais il semblerait que l'altération de nos mesures de contrôle des armes à feu ait un impact immédiat et mesurable. Au cours des dix dernières années, le nombre d'armes à autorisation restreinte détenues par des particuliers a presque doublé - on en recense maintenant plus de 800 000 à travers le pays. Chaque arme illégale commence par être une arme légale, et en doublant le nombre d'armes de poing légales alors que les contrôles sont déjà affaiblis, nous augmentons le risque que les armes légales soient vendues illégalement, volées ou détournées vers les marchés illégaux. La Coalition a averti les politiciens des retombées qu'il pouvait y avoir à privilégier les intérêts des propriétaires d'armes au détriment de la sécurité publique, mais nos inquiétudes ont été ignorées (pour en savoir plus, vous pouvez lire [cet article](#) en anglais).

Alors que les Libéraux ont promis de défaire certains des dommages causés par les Conservateurs (tout en s'engageant à ne pas rétablir l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse), jusqu'à présent, ils n'ont entamé aucune démarche dans ce sens.



[Le lobby des armes à feu toujours influent](#)

Au Canada, le lobby des armes à feu continue d'exercer plus d'influence qu'il ne le devrait et il est à craindre que les résultats des élections américaines accentuent la paralysie à l'endroit du contrôle des armes. Depuis l'élection des Libéraux, ces derniers n'ont posé aucune action concernant les modestes propositions de la plate-forme électorale de Justin Trudeau. Tout en refusant explicitement de s'attaquer à l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse, les Libéraux ont tout de même promis de renverser les mesures les plus insensées instaurées par les Conservateurs. Cette promesse semble être loin sur la liste des priorités à l'heure actuelle. À présent, les candidats au leadership conservateur tentent de reprendre l'argumentaire de Trump en essayant de toucher les mêmes individus insatisfaits du contrôle des armes au Canada, au moyen d'une rhétorique extravagante. Maxime Bernier, candidat à la chefferie au Parti conservateur a déclaré « Sans changer aucune loi, les Libéraux pourront saisir ce qui nous appartient et faire des gens des criminels du jour au lendemain ... je ne pense pas que posséder des armes à feu fasse de vous un criminel, quelqu'un de dangereux ou de violent. (...) quand je serai Premier ministre, les propriétaires d'armes à feu n'auront plus à s'inquiéter ».

Peu d'éléments dans les promesses électorales des Libéraux ou même la plate-forme de la Coalition posent une « menace » pour les propriétaires d'armes à feu, mais tout le monde semble se sentir obligé d'avancer prudemment sur le terrain par peur déclencher la colère du lobby des armes à feu. Ralph Goodale, originaire de la Saskatchewan, est présentement ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Il sait d'expérience le problème que représente le lobby des armes à feu, qui malgré sa taille restreinte reste vocal et plein de ressources. Beaucoup de nos alliés de longue date au gouvernement sont se sont détournés de la cause ou ont abandonné leurs efforts. Similairement, beaucoup des nouveaux députés au gouvernement n'étaient encore que des enfants au moment du massacre de Montréal, et en savent peu sur le contrôle des armes à feu ; le sujet ne compte pas parmi leurs priorités. Les armes à feu sont dans une moindre mesure à l'ordre du jour lorsqu'on parle de criminalité (sauf pour les armes de contrebande) ; et elles sont aux absentes dans les discussions sur la violence contre les femmes. La question des armes à feu n'est pas non plus abordée dans le cadre d'élaborations de stratégies de suicide ou de prévention des blessures. **Avec votre aide, nous pouvons y remédier, mais nous devons nous mobiliser.**



Où en sommes-nous actuellement ?

La grande majorité des Canadiens souhaitent que l'on pose des actions concrètes pour le contrôle des armes. Des sondages effectués par *EnviroNics Research* durant la campagne électorale ont montré que la plupart des Canadiens (toutes provinces confondues) sont favorables à l'octroi de permis et aux contrôles stricts. Ils veulent des restrictions sévères sur l'accès aux armes de poing, que les armes militaires soient classifiées correctement et interdites, et que soient mises en place des mesures pour enregistrer les ventes d'armes à feu et contrôler le commerce illégal d'armes à feu.

- De nombreuses villes canadiennes s'inquiètent de la montée de la violence par armes à feu. Bien que les taux annuels varient, les meurtres par arme à feu à **Toronto pour l'année 2016 sont en hausse de près de 60% depuis 2015**, et à Saskatoon ils pourraient être en hausse de 50%. D'autres villes, dont Ottawa et Regina, enregistrent elles aussi une augmentation de la violence armée.
- Depuis 2004, les armes à autorisation restreinte, principalement **les armes de poing au Canada, ont doublé pour atteindre 795 854 en 2015** (contre 384 888 en 2004). L'ancien Premier ministre Stephen Harper a affirmé que ces armes étaient «pratiquement interdites».
- Les contrôles sur le transport des armes de poing - les autorisations de transport (AT) - ont été rendus désuets avec la loi C-42, et la capacité des inspecteurs provinciaux des armes à feu de pouvoir effectuer des contrôles rigoureux des titulaires de permis a été sérieusement entamée.
- Il n'existe plus aujourd'hui d'obligation de vérifier lors de l'achat d'armes à feu si les propriétaires d'armes à feu possèdent un permis, et les propriétaires d'armes à feu qui ne renouvellent pas leur permis peuvent éviter les contrôles grâce à une prolongation automatique de six mois.
- Une rhétorique sans fin sur la «punition des criminels et livrant à eux-mêmes les propriétaires d'armes respectueux de la loi», ainsi que sur la réduction des ressources ont **érodé les dispositions relatives au contrôle et à l'octroi de licences**. Les meurtres de femmes, en particulier dans les petites communautés, font rarement la une des journaux nationaux, pourtant les contrôles laxistes sur les armes à feu y ont joué un rôle dans des dizaines de cas récents.
- Une enquête par la juge de la Cour de l'Alberta, Marlene Graham, sur le décès de Corey Lewis, décédé lors d'un affrontement policier après avoir agressé sa femme et son fils, a mis en lumière **des lacunes dans l'obtention de permis d'armes à feu qui lui a permis de posséder cinq armes à feu malgré des antécédents de tentatives de suicide, de troubles mentaux et de violence familiale**.
- Lorsqu'il est question de l'augmentation du taux de suicide chez les populations où la possession est plus élevée, personne ne semble prêt à aborder le sujet de l'accès aux armes à feu.
- Les armes d'assaut semi-automatiques telles que le Ruger Mini-14, utilisé lors du massacre de Montréal pour tuer 14 jeunes femmes et en blesser bien plus, n'entrent pas dans la catégorie des armes restreintes et il est donc **impossible de les retracer**. Un détenteur de permis peut acquérir un nombre illimité de ces armes dangereuses sans qu'aucun document ou registre n'en fasse mention. En 1989, les vendeurs de pistolets devaient conserver des registres manuels, ce qui a permis d'identifier le tueur. Cette exigence n'existe plus aujourd'hui.
- La plupart des Canadiens sont étonnés d'apprendre que l'État de New York est doté de meilleures mesures de contrôle sur les ventes de carabines et de fusils de chasse que le Canada. Depuis 1977, le Canada oblige les vendeurs d'armes à feu à conserver un registre de leurs ventes de carabines et fusils de chasse non-restreints. Lorsque l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse a cessé et que les registres des carabines et fusils de chasse ont été détruits, aucune mesure n'a été mise en place pour conserver une trace des ventes de fusils et de fusils de chasse.
- Similaires au Ruger Mini 14, des puissants fusils de précision sont vendus comme armes à feu non-restreintes. Les armes d'assaut (qui devraient être interdites) sont vendues en tant qu'armes à autorisation restreinte. **La liste des armes prohibées a désespérément besoin d'être mise à jour. Pourtant, lorsque la GRC a tenté de retirer une puissante arme d'assaut du marché, elle en a été empêchée par le gouvernement Harper**. Peu de progrès ont été réalisés depuis.

- Le 29 septembre 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 2117 encourageant les États à respecter leurs engagements internationaux de **cesser le trafic illicite d'armes à feu, notant que le commerce illégal est étroitement lié au terrorisme, au crime organisé transnational, et au trafic de drogue (entre autre) à travers le monde.** Pourtant, le Canada ne respecte toujours pas ses obligations internationales en vertu des principaux accords internationaux luttant contre le commerce illégal d'armes à feu.
- La Résolution 2117 a également appelé les États à «**[tenir] compte (...) des besoins particuliers des enfants et des femmes**». Lors de la récente 65e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (qui veille à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)), la Clinique Barbra Schlifer, qui a mené les travaux en 2012 sur la « Charte de défense » (en anglais Challenge Charter) a réitéré les inquiétudes au sujet des lois laxistes sur les armes à feu au Canada et sur la violence contre les femmes. Lorsque le gouvernement «féministe» du Canada a dû rendre compte de ses obligations en vertu de la CEDEF et promettre de prendre «toutes les mesures» au plus vite pour protéger les femmes des violences commises par quiconque à l'intérieur de ses frontières, **il n'a jamais mentionné le contrôle des armes. Nous avons désormais perdu notre position de leaders mondiaux sur cette question.**



Quelles mesures s'imposent ?

Les Libéraux se sont montrés audacieux et innovateurs sur de nombreuses questions, mais jusqu'à présent, le contrôle des armes à feu n'en fait pas partie. Il reste à espérer que les événements de Toronto tireront la sonnette d'alarme : le problème ne tient pas qu'aux armes de contrebande ! Nous avons besoin de contrôles rigoureux pour toutes les armes à feu. Nous espérons juste qu'il n'y aura pas besoin d'une autre tragédie dévastatrice pour mobiliser toute l'attention du gouvernement. Au minimum, le gouvernement Trudeau doit :

1. Renverser les mesures adoptées dans le projet de loi C-42 - réinstaurer les autorisations de transport des armes de poing, les contrôles rigoureux et les vérifications systématiques des permis d'armes à feu.
2. Éliminer les amnisties pour les manquements au renouvellement de licences, et rétablir des mesures de contrôles stricts lors du renouvellement, ainsi que des contrôles d'éligibilité à la détention d'armes à feu de façon continue.
3. Interdire les armes d'assaut militaires - mettre à jour les listes d'armes interdites et restreintes conformément aux conseils des experts de police.
4. Établir le plus rapidement possible un système permettant de garder une trace des ventes, rétablir et moderniser les mesures sur les armes à feu qui ont été établies en 1977 mais éliminées en 2005.
5. Mettre en place les mesures nécessaires pour permettre au Canada de ratifier d'importants accords internationaux - la Convention interaméricaine de l'OEA contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions et d'explosifs (*OAS Inter-American Convention Against the Illicit Manufacturing of and Trafficking in Firearms*), le Programme d'action de 2001 sur le trafic illicite d'armes légères, l'Accord sur le marquage et le traçage (*UN International Tracing Instrument (ITI)*) et la CEDEF.
6. Rétablir l'analyse détaillée de données sur les décès, les blessures et les crimes causés par les armes à feu, les importations et exportations, et les sources d'approvisionnement d'armes à feu dans la criminalité pour soutenir la recherche et mesurer les progrès accomplis.
7. Lancer un programme national de sensibilisation pour mettre en évidence les risques associés aux armes à feu dans les cas de suicide, d'homicide et de blessures involontaires. « Sauvez une vie, posez la question : y a-t-il une arme à feu ? ».
8. Rétablir les approches fondées sur des données probantes qui tiennent compte des armes à feu dans le contexte de la criminalité de rue, mais aussi de la violence familiale et du suicide. Fournir un accès libre et transparent aux données sur les armes à feu et la possession d'armes à feu, la mort et les blessures par armes à feu.
9. Rétablir une approche globale de la prévention du crime, de la violence familiale et

- du suicide, qui reconnaît l'importance d'un contrôle efficace des armes à feu.
10. Amener à la table de discussion des experts sur la sécurité publique, la prévention du suicide, la prévention du crime et la prévention de la violence à l'égard des femmes.

Le 6 décembre, réaffirmez votre soutien à un contrôle efficace des armes à feu au Canada. Nous avons besoin de votre aide plus que jamais!

Ensembles, nous pouvons faire une différence.

1488 Queen Street West, P.O. Box 90062 Toronto, ON M6K 1L0 | 416.604.0209 |
<http://controledesarmes.ca/>
1301 rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H2L 1M3 | 514.528.2360 |
cgc.montreal@gmail.com

Vous pouvez également encourager le travail de la Coalition pour le contrôle des armes en effectuant un [don](#).

Nous demeurons à votre disposition pour toutes questions ou précisions.

Merci pour votre soutien inconditionnel,

La Coalition pour le contrôle des armes



Fondée à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique, la Coalition pour le contrôle des armes est le seul organisme à but non lucratif national qui œuvre pour réduire les décès, les blessures et le crime par arme à feu. La Coalition est appuyée par plus de 300 organismes qui œuvrent en prévention du crime et des blessures, en santé et sécurité des femmes, pour les droits des victimes, ainsi que par des associations de policier(e)s et des organismes communautaires incluant l'Association canadienne de santé publique, l'Association pour la santé publique du Québec, l'Association canadienne des chefs de police, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, la Fraternité des policiers et policières de Montréal, les familles et les ami(e)s des victimes des fusillades à l'École Polytechnique et au Collège Dawson.

www.controledesarmes.ca